

Page : 1/8

Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Harmony SX

· Code du produit: 100122

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- · Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- · Emploi de la substance / de la préparation Herbicide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 Fax +41 (0)62 746 80 08 info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS09

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

thifensulfuron méthyl

· Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)



Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 1)

Page : 2/8

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

,	,	
· Composants dangereux:		
CAS: 79277-27-3	thifensulfuron méthyl	50%
	Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 497-19-8	carbonate de sodium	10-15%
EINECS: 207-838-8	♦ Eye Irrit. 2, H319	

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 3)



Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 2)

Page: 3/8

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'abres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origin en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: 11
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)



Page : 4/8

Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 3)

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

#### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.



DIN EN 149 avec filtre FFP2

#### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,3 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(EN166)

### Protection du corps:

Vêtement de protection léger

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- Aspect:

Forme: Solide

(suite page 5)



Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

	(suite de la p
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Douce
valeur du pH à 25 °C:	9,2 (10 g/l)
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullitio	ca. 182 °C <b>on:</b> Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Densité:	Non déterminée.
Masse volumique:	696 kg/m³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: 9.2 Autres informations	Soluble Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Risque de coup de poussière.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes nitriques (NOx)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

 Oral
 LD50
 > 5000 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 > 2000 mg/kg (lapin)

## 79277-27-3 thifensulfuron méthyl

Inhalatoire LC50/4 h >7,9 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet d'irritation connu.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun effet d'irritation connu.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- · Thifensulfuron méthyle

Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

- · Cancérogénicité
- Thifensulfuron méthyle

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 5/8



Page : 6/8

Date d'impression : 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 5)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Thifensulfuron méthyle

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture espèces multiples Gain de poids du corps réduit

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

EC50 / 48h > 120 mg/l (daphnia magna)

EC50 7d 0,0014 mg/l (lemna gibba)

ErC50 / 72h < 1,6 mg/l (selenastrum capricornutum)

LC50 / 96h > 120 mg/l (truite arc-en-ciel)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.
- · Autres indications:

Toxicité chronique pour les poissons

Thifensulfuron méthyle

NOEC / 21 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 250 mg/l NOEC / 62 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 10,6 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Thifensulfuron méthyle

NOEC / 28 jr / Americamysis bahia (crevette de Mysid): 7,93 mg/l

EC50 / 21 jr /Daphnia mágna: > 340 mg/l NOEC / 21 jr / Daphnia magna: > 340 mg/l

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
- 12.4 Mobilité dans le sol Modérément mobile dans les sols
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- · Code déchet: 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.



Révision: 22.06.2018 Date d'impression: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 6)

Page : 7/8

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· ADR, IMDG, IATA

· ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (thifensulfuron méthyl) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, · IMDG N.O.S. (thifensulfuron-methyl), MARINE POLLUTANT

·IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID.

N.O.S. (thifensulfuron-methyl)

· ADR, IMDG, IATA



9 Matières et objets dangereux divers. · Classe

· Étiquette 9 · ADR, IMDG, IATA Ш

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· No EMS: F-A,S-F · Stowage Category

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le · Indications complémentaires de transport:

transport maritime et aérien. Classification facultative selon la prescription particulière 909 du CIMD. Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 · Catégorie de transport 3

Ε Code de restriction en tunnels

· "Règlement type" de l'ONU: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (THIFENSULFURON

MÉTHYL), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## · Prescriptions nationales:

### · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

#### · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement. Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Date d'impression: 22.06.2018 Révision: 22.06.2018

Nom du produit: Harmony SX

(suite de la page 7)

Page: 8/8

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA

#### Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch www.staehler.ch

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

INDEX: International Air Transport Association
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1